

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

De la main invisible

La notion de *main invisible* est due à l'économiste Adam Smith. L'interprétation qu'on en donne ordinairement est que, si chacun travaille à sa réussite et poursuit égoïstement son propre chemin, tous ces intérêts particuliers épars finissent par s'équilibrer les uns les autres et former un ordre économique et social harmonieux: c'est l'action mystérieuse et discrète de la main invisible. La main invisible apparaît donc comme une sorte de providence immanente dispensant la société politique d'avoir à sa tête une autorité distincte chargée du bien commun.

La théorie smithienne est une arrière-petite cousine de la théorie darwinienne. De même que la lutte de tous contre tous fait progresser l'espèce par la sélection des meilleurs, de même le heurt des égoïsmes individuels engendre l'ordre social.

On retrouve la même idée dans la doctrine libérale moderne – je veux dire dépouillée de ce fond de protestantisme qui lui imposait un certain carcan moral. Et c'est encore cette idée qui inspire ceux qui croient à l'autorégulation du marché dans le cadre de la mondialisation économique.

Or, cette idée ne marche pas. Elle marche peut-être avec l'animal, qui vit dans un monde fermé, déterminé par les seules exigences de sa survie et de celle de l'espèce. Mais elle ne marche pas avec l'homme, dont l'imagination est sans bornes et les appétits sans limites. Laisser les individus à eux-mêmes face à des désirs tôt transformés en besoins puis en droits, c'est créer les conditions certaines d'un chaos social. Il est significatif que la situation économique actuelle soit simultanément celle du marché mondial, champ d'action par excellence de la main invisible, et celle des faillites et escroqueries les plus fâcheuses de tous les temps. Parler d'«ordre mondial» relève de l'aveuglement et de l'irresponsabilité.

Pour subvenir aux insuffisances de la main invisible et mettre un peu d'ordre dans l'exercice de la liberté humaine, la première réaction est de recourir à la contrainte étatique. On va fabriquer des lois pour contenir le débordement des égoïsmes. Cette idée, pour apparemment logique qu'elle soit, ne semble pas très bien marcher non plus. On constate plutôt, chez nous comme ailleurs, que les excès dus à

l'individualisme croissent à la même vitesse que les lois censées y mettre bon ordre. L'équilibre semble inatteignable.

Cela s'explique en partie par le fait que la loi, même formulée rationnellement, n'est pas forcément rationnelle dans son origine et ses buts. Elle peut être biaisée par des intérêts¹, des préjugés idéologiques ou des visées électorales.

Toutefois, le problème principal gît dans la rationalité même de la loi, plus exactement dans le fait que beaucoup de ces lois conçues en réaction au désordre sont uniquement rationnelles: on les a fabriquées comme si l'homme n'était qu'intelligence et volonté, comme s'il n'était pas un être corporel inséré dans une situation concrète, dans une histoire, dans un lieu.

Il faut concevoir l'ordre économique et politique en tenant compte de ce fait que l'homme est en toute chose corps et âme. Insistons: le corps n'est pas simplement un élément ajouté à l'âme, mais une partie de ce composé indissociable qui s'appelle l'être humain.

Ce caractère double fait que le comportement social de l'homme, ses relations avec autrui ou avec l'Etat ne sont mus ni par sa seule animalité, ni par sa

seule volonté rationnelle, mais par ce mixte des deux qu'on appelle les mœurs.

Les mœurs sont à la fois particulières dans leur aspect et universelles dans leur fonction. Elles sont sans doute rationnelles, mais aussi chargées de mémoire collective. Elles ont, sur la main invisible, l'avantage de l'efficacité, et, sur les lois hors-sol de la modernité, cet autre avantage d'être accessibles à l'homme le plus simple. Elles imposent à l'individu des contraintes qu'il comprend et que son éducation a faites siennes. Ce sont elles, sous la garde de l'autorité politique, qui jouent ce rôle de ciment social et de pondérateur des appétits qu'Adam Smith attribuait à une main d'autant plus invisible qu'elle n'existe pas. Chaque fois qu'une loi est promulguée qui ne se fonde pas sur les mœurs, c'est un peu d'ordre vrai qui disparaît.

De là notre lutte pour conserver aux Vaudois la maîtrise de leurs lois, c'est-à-dire la possibilité de les calquer sur leurs mœurs.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Voir l'article de M. Le Fort en page 4.

Reflets de fête

La Fête cantonale des chanteurs vaudois, qui a eu lieu, rappelons-le, à Aigle, s'est terminée le 10 mai dernier, mais il n'est pas inutile de revenir sur quelques points, positifs ou négatifs. Le soussigné, y ayant participé à trois reprises en tant que chanteur, n'a pu entendre tout ce qu'il aurait voulu. Les remarques qui suivent n'ont donc aucune prétention à l'exhaustivité et ne se veulent pas un compte-rendu de l'ensemble de la Fête.

Organisation et ambiance

On devine le travail qu'il faut pour mettre en place toute une logistique permettant d'accueillir pas moins de quatre mille chanteurs. Rien que pour cela, les organisateurs méritent un grand coup de chapeau. Tout au plus pourrait-on regretter que la fête se soit cantonnée près de la grande halle et n'ait que peu «envahi» le reste de la ville; en arrivant à Aigle, on n'avait pas vraiment l'impression qu'une fête de cette ampleur s'y déroulait.

Les effectifs

Dans *La Nation* N° 1861 du 24 avril 2009, nous affirmions que les chorales entre vingt et trente chanteurs étaient majoritaires. Si nous regardons plus précisément le livret de fête et si l'on excepte ce qu'on appelle les «ensembles vocaux» (qui ne font du reste, pour la plupart, pas partie de la Société cantonale) et les chœurs de jeunes, il convient de nuancer notre propos. Un décompte rapide nous

montre que les chorales de plus de trente chanteurs sont en fait plus nombreuses (surtout les chœurs mixtes), mais on constate que des directeurs dirigeant deux chorales les ont mises ensemble à l'occasion de cette Fête; de plus, entre l'effectif indiqué sur le livret et celui des chanteurs effectivement présents sur la scène, il y a quelquefois une différence... à la baisse! Notre remarque sur la difficulté des chorales à renouveler ou à compléter leurs rangs reste donc valable. Par ailleurs, on sait aussi que des chœurs mixtes font appel pour l'occasion à des chanteurs extérieurs, notamment dans le registre des ténors et des basses; le recrutement des hommes dans les chœurs mixtes est en effet bien ce qui pose le plus de problèmes. Mais où sont ces messieurs? au bord d'un terrain de foot? au bistrot? devant la télévision? A quand des quotas édictés par la Confédération? Trêve de plaisanterie: on peut disserter à l'infini sur ce problème, des solutions existent peut-être et, qui sait, le chant choral peut évoluer dans un sens favorable; il n'empêche que l'existence même de certains chœurs est actuellement mise en péril.

Qualité, répertoire et chefs

Tout cela n'empêche pas que nous avons entendu le premier samedi une série de bons, voire très bons chœurs mixtes. Leur qualité tient en premier lieu au fait qu'ils sont dirigés par des chefs chevronnés, passionnés par l'art

choral, et qui savent choisir le répertoire qui convient le mieux à leur ensemble. Il faut noter par ailleurs l'émergence de jeunes chefs talentueux et exigeants, une preuve tangible de la qualité des filières de formation pour chefs de chœurs. Concernant le répertoire, le moins qu'on puisse dire est qu'il est d'une grande variété; une place est faite à quelques créateurs de chez nous (citons, sans esprit d'exhaustivité, Nicolai Schlup, Blaise Mettraux, Patrick Bron, Michel Hostettler ou Dominique Gesseney); nous avons dans ce Pays de Vaud des compositeurs de qualité, il importe qu'une place non négligeable leur soit faite dans les programmes.

Le *Requiem* de J.-F. Monot

Un dernier mot sur le concert de gala. Nous avons apprécié que la So-

ciété cantonale passe commande d'une œuvre nouvelle à un compositeur d'ici, Jean-François Monot. Particularité de cette œuvre: elle est écrite pour un type de formation que l'on dit en voie d'extinction, le chœur d'hommes (nous en avons, soit dit en passant, entendu d'excellents le second samedi). Ce *Requiem*, au cours duquel intervenaient deux solistes (ténor et basse) et un chœur d'enfants, nous a paru de très bonne facture, bien écrit pour les voix, respectueux du texte, au langage direct, mais sans facilité. On espère bien avoir l'occasion de le réentendre; et pourquoi pas le programmer avec d'autres œuvres également écrites pour voix d'hommes, comme le *Requiem* en ré mineur de Cherubini ou la *Messe militaire* de Martinù?

FRÉDÉRIC MONNIER

Les Entretiens du mercredi

Nos prochains entretiens sont les suivants:

- 10 juin:** M. Stéphane Rogivue, paysan: «Un homme du métier face à la question agricole».
- 17 juin:** M. Bernard Stalder: «La religion des Romains à l'avènement du christianisme».

Les séances commencent à 20h00 et se terminent à 21h45.

Elles ont lieu dans les locaux de la Ligue vaudoise, à la place du Grand-Saint-Jean 1 (2^e étage), à Lausanne.

Elles sont ouvertes à tous.

Pierre Favre, donneur d'élan et passeur d'art

«Prenez le temps de *réfléchir* – c'est une source de puissance, de *lire* – c'est la fontaine de la sagesse, de *rire* – c'est la musique de l'âme, d'*être aimable* – c'est le chemin vers le bonheur, de *donner* – c'est la joie de servir.» Cette consigne est celle d'un homme qui a si bien servi son pays qu'à son décès, il y a tout juste vingt ans, notre ami Roger Pache lui rendait hommage en l'appelant un «Vaudois comme il en faudrait beaucoup».

Pierre Favre nous quittait le 12 mai 1989, dans sa 73^e année, à la suite d'un cancer généralisé. Il avait mis tout son talent au service de l'organisation paritaire des métiers, du journalisme, de l'édition, de la publicité, de la politique, des arts et des lettres, de l'Eglise réformée, de plusieurs institutions dans le domaine de la santé, sans oublier le Rotary, où il assumait la charge de Gouverneur du district de Suisse occidentale. Etre un «rassembleur de forces» et un «donneur d'élan», telle avait été sa préoccupation constante.

«L'Avocat»

Il naît le 6 octobre 1916 à Ecoteaux, dans une famille de six enfants (trois garçons et trois filles). Son père, Ulysse, paysan et secrétaire de cette commune, appartient à une famille bourgeoise de Château-d'Ex depuis cinq siècles. Sa mère, Charlotte, est broyarde; c'est une Rapin de Corcelles-près-Payerne. L'adolescent accomplit sa *prim'sup* à Oron. Est-ce en raison d'un précoce talent d'orateur ou de sa propension à défendre, s'il le faut, une personne ou une cause en danger? Toujours est-il que ses camarades le surnomment «l'Avocat». Le pasteur de la paroisse de Palézieux, Gaston-Alfred Blailé, d'origine neuchâteloise, exerce sur lui une profonde influence.

On retrouve «l'Avocat» à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, où il participe à la rédaction d'un journal de jeunes intitulé *La Bouée*. Le ton de la feuille est si impertinent que la direction en bloque la parution. Diplômé en 1935, il complète ses études commerciales par des cours suivis en qualité d'auditeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, fait un peu de journalisme et, sans le sou, accomplit une longue période de service militaire dans une «compagnie de surveillance».

Le publicitaire et l'animateur corporatiste

En avril 1939, il entre à Publicitas comme acquiesiteur de publicité. Il accède au poste de directeur de la succursale lausannoise en 1952 et sera nommé attaché à la direction générale en 1977. Dans le cadre de sa profession, il préside l'Union des quotidiens lausannois, s'occupe de la Commission romande pour le contrôle des journaux et gère les finances de la Fédération romande de publicité.

Pierre Favre s'enflamme très tôt pour la cause d'un ordre social fondé sur l'organisation paritaire des métiers selon le modèle corporatiste de l'abbé Savoy, modèle mis en œuvre dans plusieurs cantons par les Amis de la Corporation. En 1944, le jeune propagandiste de Publicitas accède à la présidence des Organisations ouvrières de la Fédération Vaudoise des Corporations. Avec le concours de Marc Chantre, engagé comme secrétaire général, il va porter l'effectif de ces Organisations à plus de 3'600 membres en 1945, dont quelque 350 agriculteurs. Il fait équipe avec Marc Chantre jusqu'en 1947, date à laquelle la FVC est dis-

soute sur l'initiative des Groupements Patronaux Vaudois et en raison de l'évolution du syndicalisme.

Pierre Favre ne se contente pas de présider et d'animer ce fer de lance de l'organisation paritaire des métiers en terre vaudoise. Il collabore chaque semaine à la *Liberté syndicale*. C'est près de cinq cents articles qu'il rédige de 1943 à 1952, date à laquelle l'employé de Publicitas devient patron. Il s'agit aussi bien de «billets vaudois» au ton parfois ramuzien que d'articles de doctrine prônant un «ordre moral et social chrétien».

Au sortir de cette période corporatiste, Pierre Favre devient un membre actif et influent du Parti libéral vaudois. Président du Cercle libéral de Lausanne (1954-1961), membre du Bureau du Parti, président de sa Commission de propagande et responsable du *Service de presse libéral* (jusqu'en 1966), il collabore à *Forum*.

Au service des arts et des lettres

Pierre Favre met aussi son talent au service des arts et des lettres. Il commence par diriger la rédaction de la *Revue des A.E.D.*, organe des anciens élèves diplômés de l'Ecole de commerce (1943-1954). Il en fait un mensuel à forte connotation littéraire, y publiant des poèmes d'André Kuenzi, Robert Chessex et René Berger.

Sur cette lancée, il fonde en 1948, avec l'avocat André Martin et deux anciens condisciples, l'Association des Amis de Robert Brasillach, le poète de Fresnes fusillé à la Libération à l'âge de trente-six ans. Des écrivains comme Jean Anouilh, Marcel Aymé, Jean de La Varende et Gonzague de Reynold rejoignent cette association à vocation exclusivement littéraire et en deviennent des membres agissants. Des *Cahiers* et un *Bulletin* voient le jour, un «Prix Robert Brasillach» est créé pour encourager des travaux universitaires consacrés à l'écrivain et à son œuvre.

Pierre Favre est l'un des éléments moteurs de l'Alliance Culturelle Romande, d'abord en sa qualité de membre du Bureau (dès 1969), puis de vice-président (dès 1971). C'est lui qui maintient l'ACR en vie après le décès de son fondateur Weber-Perret (1985). Le bilan de cette belle aventure d'inspiration essentiellement fédéraliste est éloquent: trente-quatre *Cahiers* publiés, dont certains consacrés aux frères Cingria, à Ramuz, au «Jura, terre romande», des expositions itinérantes en Suisse romande, le patronage de Fêtes des lettres romandes, l'attribution de prix littéraires, plusieurs créations, sans oublier la promotion du bulletin *Défense du français*, créé par Claude Bodinier.

L'animateur de théâtre

Passeur d'art dans tous les sens du terme, Pierre Favre est un passionné de théâtre. Tout jeune, il joue avec «La Muse», groupe théâtral d'amateurs fondé à Lausanne en 1890 et qui disparaîtra en 1950, faute de moyens financiers.

Dans les années 1950, il est le fondateur, avec Paul Pasquier, André Pache et Henri Perret, du tout premier Centre dramatique romand (CDR). Il en est aussi le président jusqu'en 1961, date à laquelle il cède son poste à Me Philippe Dudan; il continuera toutefois à faire partie du comité de cette institution, dont il sera le représentant au sein du conseil d'administration de la Société coopérative du Théâtre municipal de Lausanne, ainsi que du Fonds du Théâtre en Suisse romande.

Le CDR première manière est un groupement qui, en l'absence d'un grand théâtre permanent à Lausanne, entend donner aux auteurs, acteurs, décorateurs et compositeurs de Suisse romande l'occasion de se manifester et, plus prosaïquement, «de travailler de leur métier dans leur propre pays». Pasquier et sa compagnie jouent des pièces de Goldoni, Molière et Musset, puis montent *Œdipe Roi* de Sophocle, dans la version d'André Bonnard, spectacle qui sera également présenté au Théâtre Hébertot, à Paris (1955). Le CDR joue aussi au Théâtre municipal de Lausanne, en 1957, puis à Paris, *Terre sans ciel*, drame en trois actes de Cäsar von Arx, encore inédit en Suisse romande, dans une adaptation de Georges Duplain. Financièrement exsangue après ces deux créations, le CDR se met en veilleuse. Apothéoz le relancera en 1959 sous la forme d'un «CDR coordonné», lequel se muera en 1965 en un «CDR unifié» rattaché juridiquement à la Société coopérative du Théâtre municipal.

Membre du Comité du Théâtre du Jorat, Pierre Favre est aussi membre du Comité du Théâtre d'Avenches. Son nom restera lié à la création dans les Arènes romaines, en été 1957, de la *Bérénice* de Brasillach, avec des décors d'André Pache, une musique de scène de Julien-François Zbinden, Alice Cocéa dans le rôle de la reine de Césaire et Raymond Hermantier dans celui d'Antiochus. La pièce en cinq actes de Brasillach – écrite en captivité pendant l'été de 1940 – est alors saluée comme un chef-d'œuvre par la critique romande. Présidé par le général Guisan, le comité d'honneur comprend, outre Pierre Favre et le conseiller fédéral Paul Chaudet, les présidents des Conseils d'Etat de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Au service du Conservatoire et à la rescousse de Jack Rollan

Musicologue averti, Pierre Favre met encore ses forces au service du Conservatoire de Lausanne. Il préside l'Association des Amis du Conservatoire, forte de quelque quatre cents membres, qui a pour but de faire souffler des courants de sympathie sur la maison sise d'abord à la rue du Midi, puis dans le bâtiment des Galeries du Commerce. Il est aussi délégué au Conseil de Fondation du Conservatoire.

En 1975, il crée et préside un Club des Amis de Jack Rollan pour aider l'humoriste à surmonter une fois encore ses difficultés financières. Les Amis de Jack Rollan annonceront le décès de leur «fidèle et généreux président-fondateur» dans une annonce mortuaire se terminant par cette citation de Cicéron: «On voit qu'un ami est sûr quand notre situation ne l'est pas».

Le «conservateur» de la Bibliothèque d'Oron

Au soir de sa vie, Pierre Favre retourne fréquemment sur les lieux de son enfance. Il travaille dans le cabinet de lecture de la Bibliothèque du Château d'Oron, qui compte quelque 16'000 volumes rares. C'est la plus importante bibliothèque privée du monde pour la littérature romanesque de 1750 à 1815. Ce fonds d'une richesse exceptionnelle va être dûment catalogué et mis en valeur par des bibliothécaires professionnels. Pierre Favre sera le moteur de cette initiative. Il avait été appelé au Comité de l'Association des Amis du Château d'Oron dès 1965.

Le chrétien au service de son prochain

Fervent chrétien, Pierre Favre est membre du Conseil de fondation de Crêt-Bérard, membre et conseiller littéraire de la Fondation «Domaine Protestant», spécialisée dans l'édition d'ouvrages religieux et la diffusion de la pensée protestante, ainsi que membre du Conseil et secrétaire de la Fondation «Temples nouveaux».

On le retrouve au service de son prochain dans des institutions d'utilité publique comme la Clinique de La Source, l'Hôpital de l'Enfance et l'Association des Amis de l'Institution de Lavigny.

Pierre Favre, *horresco referens*, croit au diable. Lorsque cet homme de foi appelle de ses vœux une «société meilleure qui ne saurait se bâtir sur le néant des lendemains», c'est pour ajouter: «A nous de sauvegarder la vie de l'esprit, la mesure en toute chose, la primauté de l'humain. Mais aussi de nous rappeler, avec le R.P. Bruckberger, que: "Quand Dieu n'est plus le centre de tout, ce n'est pas l'homme qui prend sa place, c'est le diable."»

Vingt ans déjà. Comme le temps passe...

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

On nous écrit:

Comme dans le cochon, «tout est bon» dans la dernière *Nation*. Permettez-moi toutefois d'y relever ce qui ressemble fort à une contradiction interne. Dans son article de une consacré à «une certaine (bonne) presse», M. Olivier Delacrétaz assure qu'«une formule polémique, comme une robe extravagante, ne doit servir qu'une fois», car «l'auteur qui veut faire de la polémique en empiétant d'anciens bons mots est sûr de ne convaincre personne et d'en irriter plus d'un». Or en page 4, dans sa «revue de presse», M. Jacques Perrin reprend à son compte, dans un commentaire, le terme de «petit ventilateur» appliqué à M. Cherix. Je constate que, décidément, ce sobriquet mis en circulation par Philippe Barraud il y a plusieurs années a la vie dure. Des plumes politiquement très incorrectes y recourent régulièrement avec, semble-t-il, un égal bonheur, sans irriter personne (sauf bien sûr l'intéressé). Cet exemple de «miniaturisation» de l'adversaire, répétée et réussie, m'en rappelle d'autres.

Dans la *Voix ouvrière*, «le Stylobille», alias André Muret, chargeait régulièrement bille en tête contre le «mini-trust Springer de l'avenue de la Gare» sans que l'arme utilisée ne s'émoût.

Eddy Bauer, dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, s'en prenait avec la même efficacité à quelques «existentialistes miniaturisés» de la Radio romande. Cela lui valut un procès, dont il sortit vainqueur. Dans sa grande sagesse, le juge neuchâtelois avait décidé qu'être assimilé à un disciple de Sartre n'était pas forcément injurieux et que le terme «miniaturisé», à l'ère du transistor, était conforme à l'évolution des techniques dans le domaine des télécommunications...

On remarquera que M. Cherix, lui, a pris le parti d'assumer son sobriquet si fortement ventilé sans se donner le ridicule d'actionner la justice. Ou attend-il, pour le faire, la création de tribunaux romands?

J.-PH. CHENAUX

Décomplexés et punis

Il y a quelques mois, deux magistrats jurassiens, dont le procureur général, ont démissionné. Ils étaient accusés, de même que vingt-huit autres fonctionnaires, d'avoir consulté des sites pornographiques durant leurs heures de travail. Certains consacraient beaucoup de temps à ce «divertissement».

A l'heure où nous écrivons cet article, les sanctions possibles, allant du blâme à la révocation, ne sont pas encore tombées. Si les images visionnées relevaient de la pédophilie ou de la pornographie dure, des poursuites pénales seraient engagées. Il semble que le délit ne soit pas aussi grave.

Ce petit événement n'a pas déclenché des torrents de commentaires. Il est néanmoins instructif à plusieurs égards.

Si les faits sont exacts, il est juste que les fonctionnaires en question soient punis. L'Etat jurassien les paie pour travailler, non pour s'amuser. On remarquera en passant qu'ils n'avaient peut-être pas assez de travail... D'autres se plaindront à dire qu'il vaut mieux que les fonctionnaires se livrent à la débauche plutôt que de concocter des lois et règlements inapplicables... Mais passons. Plus intéressante est la question de savoir pourquoi l'administration n'a pas réglé cette affaire entre quatre yeux, de façon confidentielle, d'autant plus que la consommation de pornographie «courante» ne constitue pas une infraction. Serge Jubin, journaliste au *Temps*, écrit: «La bonne nouvelle, c'est la courageuse transparence affichée par le gouvernement et le fait qu'il n'a couvert personne. Peut-être l'amorce d'un indispensable redressement éthique.» Le procureur général a diffusé lui-même le communiqué qui l'accusait et a démissionné de son propre chef; l'affaire s'est donc ébruitée, la presse et le public ont été mis au courant, les fonctionnaires exposés à quelque pilori moderne. Cette transparence si prônée signifie que les autorités craignent les médias, qu'elles n'osent rien entreprendre à l'interne sans couvrir leurs arrières par

une communication intense. On pourrait les soupçonner de dissimuler des infamies. Il vaut mieux révéler des turpitudes avant que les médias ne les découvrent. Dans les administrations et les institutions, à l'école ou à l'armée par exemple, les chefs passent beaucoup de temps à imaginer des mesures préventives contre l'irruption du *Matin bleu* et de *20 Minutes* dans leurs affaires.

Cette attitude «proactive» est une tentation particulièrement forte là où se produisent des débordements d'ordre sexuel. L'instinct sexuel qui permet à l'espèce de survivre ne laisse jamais aucun repos. Toutes les civilisations, les religions et les philosophies entreprennent d'endiguer, de sublimer, ou de réprimer cette énergie qui, laissée à elle-même, emporte tout sur son passage.

Depuis les années soixante, quand la pilule est apparue et que la femme s'est «libérée», un courant libertaire puissant a incité les gens, non plus à contrôler leurs pulsions mais à les laisser s'épancher. Il n'est désormais question que de personnes «émancipées», «désinhibées», «décomplexées». On «déculpabilise» à tour de bras. La pornographie a pignon sur rue, même les magazines pour femmes ou adolescents encouragent les pratiques extrêmes. Celui qui ne cède pas à la pression passe dans le meilleur des cas pour «ringard». Parfois on va jusqu'à le tenir pour un malade, car une sexualité «épanouie» relève de l'hygiène. Les malheureux fonctionnaires jurassiens étaient dans l'air du temps, ils ne pensaient pas à mal. Ils se montraient «décomplexés»; ils satisfaisaient du même coup les intérêts du commerce pornographique qui, comme chacun sait, rapporte gros. Que demander de plus dans une société libérale et libérée?

Seulement, le triomphe du «sexe» se dessine sur un arrière-fond puritain. Les présentateurs de télévision annonçant le «pornogate» au journal de 12 heures 45 se sont composé une mine pincée. Ils res-

semblaient au couple de paysans (l'homme, à l'air austère et méchant, une fourche à la main, la femme craintive et maussade) du tableau de Grant Wood intitulé *Gothique américain* (1930). M. Jubin, dans le *Temps*, écrit que l'affaire est «grave», que le procureur «en fautant, ne mérite que l'opprobre».

Ces réactions farouches nous incitent à penser que, sous un certain point de vue qu'il convient de préciser, les fonctionnaires jurassiens sont victimes d'une injustice.

M. Jubin et les journalistes de télévision sont d'une part les porte-parole habituels du système libéral-libertaire qui recommande l'émancipation des mœurs, du moment que les «décomplexés» ne nuisent pas à autrui, selon le leitmotiv que «ma liberté s'arrête où commence celle de l'autre»; ils défendent d'autre part l'économie de marché, la suppression des barrières et des frontières protectrices, la croissance... et la publicité dont la plupart des médias dépendent. Les fonctionnaires eux aussi étaient bercés par cette petite musique qui harmonise sens des affaires et libération des mœurs, à laquelle les médias ne trouvent en général rien à redire, se bornant à fustiger les «pères la pudeur» qui auraient la mauvaise idée de réclamer le retour de l'«ordre moral».

L'injustice faite aux fonctionnaires consiste dans les injonctions contradictoires auxquelles on les somme d'obéir. On veut les punir d'avoir cédé aux passions qu'on encourage. S'ils avaient été réprimandés dans le cadre de leur contrat de travail, répétons-le, cette juste sanction n'aurait soulevé aucun commentaire. Du moment que les médias et la risée se sont emparés de la faute, la punition infligée ne lui est plus proportionnée.

Que signifie ce double langage? Pourquoi l'officialité punit-elle ceux qui croient à ses promesses d'émancipation? Le régime se veut pourtant «tolérant». En matière de sexualité, il n'y a pas, selon l'idéologie libertaire, de bien objectif auquel tend la volonté ni de mal qu'elle s'efforce d'éviter. Chacun, notamment dans sa sphère privée, est libre de faire ce qu'il veut avec des personnes consentantes. Est bien ce que je désire, est mal ce qui entrave l'expression de mes pulsions. Tout

est rapport de force. Si les personnes «non-consentantes» sont assez fortes pour s'opposer à moi, mon désir s'incline... provisoirement. Le marquis de Sade poussait l'idéologie libertaire à ses ultimes développements; il assouvissait ses désirs en prenant toutes les mesures «pour ne pas être pris la main dans le sac», selon l'expression du journaliste du *Temps*.

Dans le fond de leur être, beaucoup de gens, y compris parmi les médiatiques, savent que la conception moderne des mœurs est fautive. En matière sexuelle, il y a du bien et du mal. Les libertaires, dont la volonté n'est liée par aucune réflexion sur la vérité et le bien, veulent ignorer ce fait et ne savent pas comment réagir quand le mal apparaît sous la forme d'une conséquence indésirable de leur doctrine. D'où ce puritanisme déplacé, cette volonté de «surveiller et punir» (titre d'un ouvrage du philosophe Michel Foucault), car dans la société émancipée, on ne cesse de se surveiller mutuellement... Certains préfèrent sourire, et on les comprend, l'affaire ayant un côté «minable», comme le dit Serge Jubin. La consommation de pornographie est bien une forme inférieure de sexualité, un pis-aller, un succédané misérable, parce qu'elle n'implique aucune relation affective avec une personne réelle.

Les fonctionnaires jurassiens frustrés sont plutôt à plaindre. Une hiérarchie craintive révèle leur faute, peu grave; on se moque d'eux et on les poursuit au grand jour pour ce que l'ambiance festive les pousse à faire.

Cet épisode met aussi en lumière la difficulté que présente le fait de punir dans un environnement laxiste. La punition n'est plus comprise et ressemble à une injustice. En théorie, l'Etat libéral, neutre, n'admet pas que les mœurs soient régies par une conception du bien et du mal, notamment par celle que la religion chrétienne inspire. Le citoyen doit se contenter d'obéir à des lois qui expriment des rapports de force changeants. Jouets de leurs pulsions, les gens balancent alors entre mauvaise conscience et désir de satisfaire, «sans se faire pincer», des envies que l'industrie pornographique ne cesse d'exacerber.

JACQUES PERRIN

Des permis humanitaires cantonaux

La Fondation Jean Monnet a organisé le 15 mai à l'Université de Lausanne son 7^e dialogue européen sur le thème: «Immigration et asile: vers une forteresse Europe?» Présidée par M. José-Maria Gil-Robles, cette manifestation a permis d'entendre trois orateurs: M. Jacques Parrot, vice-président de la commission européenne «Justice, Liberté, Sécurité», M. Carlo Sommaruga, conseiller national de Genève et notre conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba.

Les exposés furent tous intéressants et ont apporté sur des points particuliers un éclairage utile dans ce problème qui affecte aussi bien l'UE que notre pays. Mais pour l'essentiel, rien qu'on ne sache déjà: l'Europe est un continent qui souffre de dénatalité, d'où la nécessité de faire venir une population jeune et active. D'autre part, l'attraction qu'exerce notre continent sur les pays pauvres ou en guerre fait que nous sommes submergés par un flot non seulement de persécutés, mais aussi de miséreux qui tous, sous le couvert de l'asile, cherchent à s'établir chez nous.

On le sait: la transformation dans les années quatre-vingt du droit d'asile traditionnel en droit à l'asile permet à toute personne du monde entier de se présenter à nos frontières pour prétendre avoir droit à l'asile. D'où les procédures souvent interminables avec recours et les nombreuses décisions de refus. Ajoutons aussi l'incapacité où nous sommes de renvoyer chez eux la plupart de ceux à qui l'asile a été refusé. Bien évidemment,

le «dialogue européen» du 15 mai n'a apporté aucune solution à ce problème auquel sont confrontés tous les gouvernements européens.

Nous voulons cependant revenir sur une question dont a parlé M. Leuba, qui fut d'ailleurs particulièrement brillant dans l'exposé des problèmes auxquels il est journellement confronté: les permis humanitaires que les cantons peuvent solliciter de Berne à certaines conditions (durée du séjour en Suisse, pas de délits, etc.). En une année, Vaud en a demandé 732 – la plupart ont été acceptés – et Zurich aucun. On voit que la législation fédérale qui prétend unifier la pratique des cantons en matière d'asile n'atteint pas son but.

Mais la question que nous posons est la suivante: pourquoi donc les cantons ne sont-ils pas libres de délivrer eux-mêmes ces permis humanitaires? En matière de naturalisation, les cantons, au nom de leur souveraineté et en conformité avec des règles fédérales formelles, sont libres d'accorder ou non la citoyenneté. Pourquoi ne pourraient-ils pas décider librement qui ils veulent accueillir comme réfugié humanitaire sur leur territoire? Et quelle simplification de la grande machinerie administrative de l'asile!

Nous nous étonnons que les organisations caritatives de toutes sortes qui assurent la défense des demandeurs d'asile n'aient pas vu l'avantage qu'il y aurait à soutenir une solution fédéraliste pour l'octroi des permis humanitaires.

ERNEST JOMINI

Juvenilia XCIV

Pendant la pause, au fond de la classe, deux garçons se disputent âprement une casquette à visière. L'un des deux est un intrus en provenance de la classe d'à côté. Je le prie d'y retourner, et vite.

– Pas avant qu'il m'ait rendu ma casquette!

– C'est la mienne, répond avec placidité son adversaire. Vous voyez bien qu'il ment.

– Je vous jure qu'elle m'appartient! Comme je commence à m'échauffer, il s'immobilise et me darde un regard souverain, d'une théâtralité légèrement surjouée:

– C'est la vérité: elle est à moi, je ne mens jamais. D'ailleurs je ne peux pas mentir puisque je suis catholique.

Profitant d'une seconde de désarroi, il pousse son avantage:

– Et vous, qu'est-ce que vous êtes? Catholique?

– Je suis catholique, mais je n'ose prétendre que cette qualité me garantisse totalement contre le mensonge. Je suis bien obligé d'avouer qu'il m'arrive de mentir.

Eperdu, il se campe dans une posture qui dénote une bonne connaissance des *Pietà* baroques et de Louis de Funès:

– Pour l'amour de Dieu, qu'on me rende ma casquette!

L'autre, ennuyé par la tournure théologique que prend le jeu, jette négligemment l'objet du litige à son camarade, qui détale en direction de la porte. Brusquement, il fait volte-face:

– Excusez-moi, Monsieur, c'était le seul moyen de récupérer ma casquette. Je suis pressé: le cours a déjà recommencé de l'autre côté.

Boris, qui a assisté à toute la scène, déclare gravement:

– Moi aussi, je mens, et pourtant je suis orthodoxe.

Plus loin, Liridona, qui est musulmane, opine silencieusement. Curieux ecuménisme.

J.-B. ROCHAT

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Le retrait conditionnel d'une initiative populaire

Le Parlement fédéral cherche décidément à compliquer les instruments de la démocratie directe. Après l'idée géniale et avortée de l'initiative populaire générale, voici le «retrait conditionnel d'une initiative en cas d'adoption d'un contre-projet indirect» (en abrégé: le retrait conditionnel).

Le retrait conditionnel devrait fonctionner comme suit:

Un comité d'initiative a récolté 100'000 signatures pour son initiative, il l'a déposée à la Chancellerie. Le Parlement la traite et décide d'adopter un contre-projet indirect sous forme de modification de loi (évitant ainsi une modification constitutionnelle). Une fois le contre-projet adopté par le Parlement, le comité d'initiative peut déclarer qu'il retire son initiative à condition que le contre-projet ne soit pas mis en échec par un référendum.

Le retrait conditionnel est le fruit d'élucubrations du Conseiller aux Etats Filippo Lombardi. Celui-ci prend argument de l'initiative «Eaux vivantes»: le comité serait prêt à retirer son initiative car il est satisfait du contre-projet indirect.

Il y renonce toutefois par crainte que le contre-projet ne soit attaqué en référendum par les milieux économiques. M. Lombardi veut alors faire adopter le retrait conditionnel en urgence, à la session d'hiver 2009, pour permettre au comité «Eaux vivantes» de retirer son initiative. Dans une Confédération habituée à un processus législatif lent, cette précipitation rend suspicieux.

Ce qui est intéressant, c'est que l'initiative «Eaux vivantes» visée par M. Lombardi prône la renaturation des cours d'eau; cette initiative embarrasse les producteurs d'électricité hydraulique car elle les limite dans leur activité. Or on constate sur internet qu'il existe une société nommée Lombardi SA Ingénieurs conseils, présidée par un certain Giovanni Lombardi – père de M. Filippo Lombardi – et que cette société est spécialisée dans la construction de tunnels et de barrages et membre collectif du comité suisse des barrages.

Nonobstant cela, l'idée du conseiller aux Etats Lombardi est reçue par le parlement fédéral comme parole d'Évangile: la

commission des institutions politiques du Conseil des Etats a décidé à l'unanimité d'y donner suite; la commission correspondante du Conseil national a fait de même à 23 voix contre 1.

Il faut savoir que, lorsque le Parlement fédéral adopte un contre-projet indirect (et donc législatif) à une initiative, le peuple et les cantons votent d'abord sur l'initiative, afin de clarifier la situation sur le plan constitutionnel. Ensuite seulement, en cas de référendum, on vote sur le contre-projet indirect.

L'argument utilisé en faveur du retrait conditionnel est que celui-ci permet d'éviter des campagnes de votation coûteuses lorsque le Parlement se rallie au comité d'initiative sur le fond. L'argument du coût est secondaire en matière d'exercice de la démocratie directe. De plus, nous voyons au moins deux tares majeures au système du retrait conditionnel.

Premièrement, il crée la possibilité de lancer une initiative populaire strictement en vue de négociations. En effet, avec le mécanisme du retrait conditionnel, le comité d'initiative ne cherchera plus à faire

passer une initiative qu'il a rédigée et qu'il estime juste, il cherchera plutôt à «obtenir quelque chose». Il rédigera donc une initiative maximaliste pour obtenir un résultat qui corresponde à ses attentes véritables.

Secondement, le retrait conditionnel affaiblit la démocratie directe: si une initiative est «conditionnellement retirée» au profit d'un contre-projet indirect, le vote du peuple et des cantons est court-circuité. En effet, sans la possibilité du retrait conditionnel, il y a fort à parier que les initiants auraient maintenu leur initiative et que peuple et cantons auraient eu l'occasion de se prononcer. Le retrait conditionnel renforce alors le pouvoir du parlement fédéral contre le peuple et les cantons.

Nous nous opposerons à l'initiative parlementaire de M. Lombardi. Si un référendum est lancé, nous le soutiendrons. Et puis, avouons-le, ce serait amusant de voir le *timing* serré de M. Lombardi réduit à néant par un référendum des plus légittimes.

JULIEN LE FORT

Revue de presse

Un étrange émissaire

Le correspondant de *La Liberté* à Bruxelles («Un Belge sulfureux va évaluer la Suisse», 25 mai) nous apprend que le Congrès des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe envoie une «mission de monitoring» en Suisse du 25 au 27 mai pour «évaluer l'état de la démocratie régionale». Le clou de l'affaire, c'est le choix de l'émissaire européen qui fait beaucoup rire en Belgique. Il s'agit en effet de l'ancien bourgmestre socialiste de Charleroi, le socialiste Jean-Claude Cauwenbergh:

[...] *L'homme, un barbu rondouillard, traîne plusieurs casseroles derrière lui, même si, comme il aime à le rappeler, il a été «accusé de tout mais inculpé de rien». Jusqu'à présent en tout cas, car plusieurs enquêtes sont toujours en cours.* [...]

Le journaliste belge Pascal Lorent le décrit ainsi:

[...] «*C'est une bête politique. Il a compris comment prendre le pouvoir et l'occuper de façon durable en nommant une multitude de fidèles à des postes clés.*» Et le correspondant de *La Liberté* ajoute:

Ce sont eux qui ont dégusté, quand une multitude de scandales ont éclaté à partir de 2005: gestion frauduleuse d'une société de logements sociaux à Charleroi, trafics d'influence afin de favoriser les affaires de certains proches, marchés publics truqués, détournement de fonds publics en faveur de clubs sportifs, etc. Certains membres du clan croupissent aujourd'hui en prison; leur maître à penser, lui, va prêcher la bonne parole en Suisse...

Pourquoi donc la Suisse doit-elle accepter la visite de ce personnage «sulfureux»? Parce qu'elle a signé en 2005 la «Charte européenne de l'autonomie locale». Personne, semble-t-il, n'en a rien su ou n'y a rien vu. Le titre même de cette Charte est d'ailleurs suspect. «Autonomie locale»? Nos cantons ne jouissent pas d'une autonomie qui leur serait concédée par Berne; ce sont des Etats qui ont délégué à la Confédération un certain nombre de compétences.

E. J.

Un socialiste non-conformiste

On n'en revient pas quand on lit dans *L'Hebdo* du 28 mai, sous le titre «Scolarité: l'égalité par l'exigence», les propos de M. Baptiste Humi. Agé de 23 ans, député socialiste au Grand Conseil, secrétaire de

la Fédération des étudiants neuchâtelois, président du conseil d'administration de Cité AIFEN, ce jeune politicien n'y va pas de main morte pour décrire les conséquences néfastes de Mai 68 dans l'enseignement:

[...] *Les pédagogues, bien au chaud dans leur HEP, ont petit à petit imposé leurs vues, leurs conceptions selon lesquelles chaque élève doit apprendre à son rythme; les linguistes dits «synchroniques» ont réussi à nous faire croire qu'il n'y a pas de fautes de langues, pas de fautes d'orthographe, seulement des adaptations. Ainsi l'égalité des chances, valeur fondamentale, devait être atteinte. Mais, ainsi, on n'a jamais autant creusé les inégalités, tout en abaissant dangereusement le niveau intellectuel des nouvelles générations. L'enfer est pavé de bonnes intentions.*

Suis-je un horrible réactionnaire? Suis-je complètement en dehors de toute réalité? [...]

M. Humi apporte ensuite des exemples, vécus dans son entreprise, prouvant l'incapacité d'un très grand nombre de jeunes mal formés par l'école à remplir les tâches que l'on attend d'eux. Il démontre aussi que ce sont les enfants des familles les moins favorisées socialement qui souffrent le plus des carences de leur formation scolaire. Ils ne peuvent ni suppléer aux carences de l'école publique, ni payer des écoles privées. C'est «un naufrage de l'égalité des chances». Et il conclut:

[...] *Je crois donc que notre système d'instruction doit être totalement et puissamment réformé. [...] Dans le domaine de la scolarité, l'exigence est certainement moins attractive que l'absence de règles, mais elle est la condition sine qua non de l'égalité.*

Le jeune député pourrait bien se faire sérieusement tirer les oreilles pour ses propos non-conformistes par les idéologues et de nombreux enseignants de son parti.

E. J.

La Romandie n'existe pas. Heureusement!

Sous ce titre, le site *Commentaires.com* du 11 mai publie, sous la signature de Philippe Barraud, une analyse perspicace:

«*Périodiquement, l'intelligentsia romande – du moins celle qui se proclame*

telle, et s'autocongratule dans les médias – éprouve deux dérivés psychiatriques bénignes, appelées troubles obsessionnels compulsifs (TOC).

La première consiste à exiger l'adhésion sans conditions à l'Union européenne dès qu'un couac survient entre nos partenaires et nous. [...] Le deuxième TOC, qui a connu un pic ces derniers jours, s'exprime dans l'illusion que la Suisse romande constitue une identité politique cohérente, et qu'il faut donc la substituer aux cantons.

Cette vieille obsession a son organe officiel, L'Hebdo, et même son gourou, en la personne du Petit Ventilateur, alias François Cherix. [...]

En réalité, MM. Cherix et consorts savent bien le poids et l'importance de

l'Histoire, de la religion, de la culture et des usages locaux dans notre manière de nous gouverner – qui est par ailleurs d'une efficacité à toute épreuve. Mais justement: tout cela agace prodigieusement, car c'est un frein aux idées prétendument progressistes, c'est une démocratie bien trop respectueuse des particularismes et du conservatisme foncier de la population.

Supprimer les cantons, c'est avant tout dépasser les «encoubles» (Yvette Jaggi dixit) à la progression des idées de gauche. [...]

C'est sans impatience que nous attendons la prochaine publication de M. Cherix sur le sujet: on ne risque pas d'être surpris.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Sots de puces

Les médias parlent toujours plus des animaux. Nous devons cette étonnante découverte aux chercheurs du département de sociologie de l'Université de Genève, mandatés par l'Office vétérinaire fédéral. Leur constat se vérifie aisément puisque, pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous vous entretenions ici même de la manière dont le produit de nos impôts sert à financer des études sur la pacification des étables à chèvres. Les chèvres sont des animaux, *La Nation* est un média, cqfd.

Aujourd'hui, donc, nous vous révélons que la Confédération a chargé des sociologues de recenser et d'analyser trente ans de coupures de presse parlant des animaux et d'interroger la population sur ce même sujet (celui des animaux, pas celui du gaspillage des deniers publics). Tout cela afin de savoir ce que les gens pensent de nos amies les bêtes et d'acquiescer ainsi les données indispensables pour qu'un office vétérinaire puisse mener à bien ses missions.

Les sociologues ont donc entrepris très sérieusement (vraiment?) de cataloguer les «représentations animales» dans les médias: *l'animal perçu comme un danger* obtient 36%; *l'animal montré comme une vedette* arrive en deuxième place avec 32%. Le rapport épilogue longuement sur cette ambivalence amoureuse, ami-ennemi, etc. On nous parle

des chiens méchants, des prédateurs chouchoutés par Pro Natura, de la vache folle, de la grippe aviaire puis porcine, mais aussi de Knut, l'ourson «trop chou» (sic) du zoo de Berlin. On ne nous dit pas un traître mot de l'animal dans la bande dessinée – vous n'y pensez pas: c'eût été intéressant et amusant! –, on ne nous dit pas non plus comment les animaux, eux, parlent des médias, mais on nous assène en revanche la «gestion de la relation humain-animal-territoire» et la «dignité de l'animal» avant de conclure par une formule piteuse qui révèle à quel point les chercheurs n'ont vraiment rien trouvé de tout: «*L'animal est incontestablement une figure médiatique incontournable – on en parle plus aujourd'hui qu'il y a trente ans. Le projet de recherche détaille toute la complexité des représentations animales dans notre société – des représentations contrastées, souvent contradictoires, jamais indifférentes.*»

Résumons: on a découvert qu'il y a des petites et des grosses bêtes, que les petites pèsent moins lourd que les grosses et que de toute manière elles n'ont pas toutes la même couleur. La science a encore fait un grand bond en avant. Légèrement plus grand que celui de l'escargot. Beaucoup moins grand que celui de la puce. Nettement moins haut que celui du contribuable.

LE RONCHON